



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur
l'émission de bons de souscriptions d'actions
autonomes avec suppression du droit préférentiel
de souscription*

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 décembre
2020 - résolution n°2

AB Science S.A.

3, avenue George V - 75008 Paris

Ce rapport contient 3 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



Audit et Conseil Union
17bis Rue Joseph de Maistre
75876 Paris Cedex 18
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscriptions d'actions autonomes avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 décembre 2020 - résolution n°2

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de bons de souscription d'actions autonomes, réservée aux porteurs d'actions de préférence de catégorie C, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant maximum de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 300 euros, soit, un nombre maximum d'actions, sur la base de la valeur nominale actuelle des actions de la société de 0,01 euro, de 30.000.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée d'un mois à compter de la réunion de cette Assemblée, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux bons de souscriptions d'actions autonomes à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions de capital à émettre.



AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription

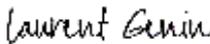
Le rapport du Conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

- Chaque BSA permettra de souscrire à une action nouvelle de la société pour un prix d'exercice de 12,65 € par BSA. Le rapport du conseil d'administration ne justifie pas les modalités de détermination de ce montant.

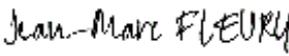
Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris La Défense, le 25 novembre 2020
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

DocuSigned by:

1F38-EU247-20248...
Laurent Génin
Associé

Paris, le 25 novembre 2020
Audit et Conseil Union

DocuSigned by:

=238E00E241F44E...
Jean-Marc Fleury
Associé